

[ACTUALITÉ]

LISTE GRISE DU GAFI UN RISQUE ÉVITABLE POUR LE PAYS

ANNONÇANT SA DÉMISSION COMME PREMIER MINISTRE ADJOINT, PAUL BÉRENGER A PRÉVENU QUE MAURICE POURRAIT À NOUVEAU SE RETROUVER SUR LA LISTE GRISE DU GROUPE D'ACTION FINANCIÈRE. SI CE SCÉNARIO SUSCITE DES INQUIÉTUDES, L'ON ESTIME TOUTEFOIS QUE LE PAYS DISPOSE D'UNE CERTAINE MARGE DE MANŒUVRE ET QU'IL NE FAUT PAS CÉDER À LA PANIQUE.

YARRICK BOURQUIN

FACE à la presse vendredi dernier, l'ancien Premier ministre adjoint, Paul Bérenger, a mis en garde contre un éventuel retour du pays sur la liste grise du Groupe d'action financière (GAFI). Selon lui, ce risque, amplifié par les tensions géopolitiques au Moyen-Orient, pourraient accentuer la vulnérabilité du centre financier mauricien.

Il faut savoir que Maurice a été inscrit sur la liste par le GAFI et la liste noire de l'Union européenne en octobre 2020, ce qui a eu un impact significatif sur sa crédibilité en tant que juridiction financière conforme aux meilleures normes sur le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. Toutefois, grâce aux efforts des pouvoirs publics et du secteur privé, Maurice avait pu appliquer avec succès le plan d'action du GAFI. C'est ainsi qu'on est sorti de la liste grise en mars 2022. De plus, la juridiction est aujourd'hui reconnue comme étant pleinement conforme aux 40 recommandations du GAFI.

Un retour sur la liste grise serait un coup dur pour le pays, anéantissant tous les efforts fournis auparavant. Cela entraînerait des conséquences directes pour l'économie avec une perte d'attractivité du centre financier mauricien auprès des investisseurs étrangers. Autant de facteurs susceptibles de freiner les

flux d'investissement et de compliquer les opérations internationales.

«*Sur la base des informations publiques et du dernier rapport de suivi de 2022, nous ne pensons pas que ces risques soient anormalement plus élevés aujourd'hui qu'en 2018-2020. Une telle dégradation de la note viendrait néanmoins freiner davantage une croissance économique déjà timide et compliquerait encore plus notre production économique, avec des ralentissements dans les services financiers, la place financière internationale ainsi que le secteur bancaire*», fait ressortir Amit Bakhirta, CEO d'Anneau. Il rappelle que dans le dernier rapport de suivi du GAFI (2022), Maurice était globalement conforme à une mesure et conforme aux sept autres, afin d'être en ligne avec les 40 recommandations du GAFI. «*De plus, le rapport d'évaluation mutuelle n'indique aucune dégradation à ce jour, démontrant que le pays devrait maintenir sa conformité*», souligne-t-il.

Afin d'éviter de se retrouver dans une situation délicate, il est ainsi essentiel que Maurice continue de se concentrer sur l'amélioration de la mise en œuvre de ses mesures d'efficacité en matière d'AML/CFT. «*Par conséquent, à ce stade,*



L'ÉVALUATION MUTUELLE DE L'ESAAMLG POUR LE COMPTE DU GAFI SE FERA EN 2027



AMIT BAKHIRTA (CEO D'ANNEAU)

notre position est plutôt positive mais prudente : une dégradation n'est pas justifiée, mais il faudra continuer à s'améliorer», argue-t-il.

MAINTENIR UNE VIGILANCE ACCURUE

La prochaine évaluation de Maurice se fera par l'Eastern and Southern African Anti Money Laundering Group (ESAAMLG) pour le compte du GAFI en 2027. En attendant, Maurice doit maintenir une vigilance de tous les instants et éviter de se retrouver lié à des scandales financiers comme l'affaire Ravatomanga et celle de Maduro. Du côté du ministère des Services financiers, on est conscient de l'importance de ce rendez-vous, avec des préparatifs qui s'accroissent. Jyoti Jeetun,

la ministre de tutelle, ne manque pas de rappeler que contrairement à l'évaluation mutuelle précédente, qui se concentrait principalement sur la conformité technique, l'examen de 2027 reflète une approche évolutive du GAFI : la conformité technique seule est insuffisante sans des résultats démontrés et mesurables. «*Maurice doit donc démontrer son efficacité à travers des résultats concrets – des enquêtes et poursuites menées en temps opportun, le recouvrement et la confiscation des produits du crime, la traçabilité des bénéficiaires effectifs et une supervision fondée sur les risques – dans l'ensemble des secteurs*», insiste-t-elle.

Afin que le pays soit mieux armé pour affronter cette nouvelle évaluation, des réformes législatives sont en cours d'introduction à travers la présentation d'un projet de loi AML/CFT/CPF actuellement devant l'Assemblée nationale.

Par ailleurs, Jyoti Jeetun rappelle qu'un cadre global, incluant la Stratégie nationale AML/CFT 2026-2029 et une feuille de route pour l'évaluation mutuelle, est en place afin de soutenir les préparatifs pour l'évaluation mutuelle de 2027 et de maintenir la position de Maurice en tant que leader en matière de conformité.